Lycée Ernest Ferroul

ÉLÈVES DÉJÀ SCOLARISÉS au LYCEE FERROUL EN 2022-2023

Réinscriptions rentrée 2023-2024

Le dossier complété est à remettre en main propre et doit comporter : (A IMPRIMER)

- 1 chèque d'un montant de 41,00€ (10 repas) à l'ordre du lycée Ernest Ferroul pour les élèves demi-pensionnaires.

N.B : la demande d'internat est à compléter sur place le jour de votre venue. La commission de sélection des élèves internes se déroulera après réception de toutes les demandes et informera les familles par courrier de sa décision.

- RIB pour les élèves déjà boursiers et les nouveaux demandeurs.
- fiche d'urgence.
- 1 photo d'identité avec le nom de l'élève inscrit au dos ainsi que sa classe.
- attestation d'assurance scolaire.
- photocopie pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) pour les 1GT et Terminales pro et Terminales CAP.

Si changement ou si non fourni en 2022-2023 :

- photocopie du livret de famille (pages parents et enfants).
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- photocopie de l'extrait de jugement de divorce mentionnant la garde de l'enfant.
- justificatif de restriction des droits parentaux (sous pli cacheté)
- pour les élèves de plus de 16 ans : photocopie de l'attestation de recensement (à réclamer en mairie) ou pour les élèves de plus de 18 ans : photocopie de la Journée Défense et Citoyenneté.

Joindre à ce dossier : (facultatif)

- bulletin d'adhésion à la Maison des Lycéens (MDL)
- chèque de 6€ pour l'adhésion à la MDL à l'ordre de la « MDL du Lycée Ernest Ferroul ».

ATTENTION : En aucun cas nous ne pourrons accepter :

- de remise de dossier en dehors des dates et horaires d'inscription indiqués
- de dossier acheminé par la poste
- de dossier incomplet